

Communauté de Communes du Comté de Grimont

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 27 mars 2012

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont s'est réuni le mardi 27 mars 2012 à 20h30 à la salle des fêtes de Tourmont sous la présidence de Monsieur Jean-François GAILLARD.

Etaient présents : Jean-François GAILLARD (Président), Alain GUYOT, Dominique BONNET, Gérard BOUDIER, André LAMBERT, Frédéric LAMBERT, Jacky REVERCHON (Vice-Présidents), André VIONNET, Auguste HERZOG, Stéphanie BORNIER, Jean-Paul BUCHET, Gérard DOUDIER, Jean-Marc GERDY, Christian SOMMER, Guy AUBERT, Jean-Louis DUFOUR, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Jean-Marie BAILLY, Michel FEVRE, Jean-Pierre KOEGLER, Nelly BUYS, Olivier FISCHER, Catherine REYBIER, Colette GIRARD, Annie JACQUOT, Hubert MOTTET, Bernard LUGAND, André JOURD'HUI, Paul AUBERT, Marie-Line LANG-JANOD, Marie Madeleine SOUDAGNE, Joëlle DOLE, Armande REYNAUD, Danièle CARDON, Christelle MORBOIS, Andrée ROY, Roland CHAILLON, Catherine CATHENOZ, Dominique GRAND, Jean SONNEY, Annie REGAZZONI, Jean-Marie FAGOT.

Assistaient à titre consultatif : Daniel BARBE, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCCG.

Etaient Excusés : Jean LETROUBLON, Yves DECOTE, (Vice-Présidents), Brigitte DELACROIX, Antoine MARCELIN, Roland BERTHELIER, Lionel PREVOT, Florent GAILLARD, Marie-Colette VUILLERMET, Serge DAYET, Béatrice BRUGER, Marie-Ange CAPRON, Christel FAGOT, Jocelyne REVERCHON, Véronique LAMBERT, Jean-François DHÔTE, André-Mary MIGNOT.

Etaient absents : Jean-Claude GIRARDOT, Bruno FAS, Robert LACROIX, Jean-Jacques DE VETTOR, Camille JEANNIN, Jérémy SAILLARD, Stéphane MACLE, Myriam LACOMBE, Michel BONTEMPS.

Secrétaire de séance : Monsieur André VIONNET.

★ ★ ★ ★

Monsieur Alain GUYOT, Maire de Tourmont, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire.

Le Président présente le nouveau Receveur de la Communauté de Communes du Comté de Grimont, Monsieur Cédric ACCARY.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire donne son accord à l'ajout de deux points à l'ordre du jour : le remplacement de délégués de la Communauté de Communes au sein du SICTOM de Champagnole et une demande de subvention pour le schéma d'assainissement de Besain.

1. Rendu compte par le Président de l'exercice des délégations accordées par le Conseil Communautaire.

Rendu compte des décisions prises par le Bureau

NEANT

Rendu compte des décisions prises par le Président en marché à procédure adaptée

- **Travaux de dépollution à Montholier** : mission de maîtrise d'œuvre complète à la société TAUW pour la somme de 9 900€HT
- **Etude thermique au Moulin de Brainans** : devis en cours
- **Remplacement du portail d'accès aux Plâtrières de Grozon** : La fabrication et pose d'un nouveau portail d'une hauteur de 1.50m et la réfection des poteaux sont attribuées à la Métallerie du Revermont pour un montant HT de 3 520 €.

2. Adoption du procès-verbal de séance de Conseil du 13 février 2012.

Le procès-verbal de séance du 13 février 2012 est adopté à l'unanimité sans observation.

3. Adoption des comptes administratifs des budgets annexes Zones d'Activités Economiques (ZAE) et Locaux Industriels (LI).

Après l'ouverture de séance, Monsieur Alain GUYOT, 1^{er} Vice-Président Délégué aux Finances, présente les comptes administratifs des budgets annexes ZAE et LI.

Monsieur Roland CHAILLON souhaite savoir pourquoi les subventions prévues au budget ZAE n'ont été que très partiellement réalisées. Les travaux concernés par ces subventions ont été réalisés en fin d'année 2011 (lotissement « Champs de la Marne ») ou début d'année 2012 (Rue Arago), ce qui entraîne un décalage dans la réception des financements externes.

Monsieur Alain Guyot annonce à l'Assemblée que les comptes administratifs seront votés par budget. Le Président se retire de la salle, la Présidence étant dès lors assurée par Monsieur Alain Guyot, 1^{er} Vice-Président.

- Le compte administratif du budget « Locaux Industriels » est approuvé à l'unanimité.
- Le compte administratif du budget « Zones d'Activités Economiques est approuvé à l'unanimité.

Le Président réintègre la salle, puis remercie Monsieur Alain GUYOT, ainsi que les conseillers communautaires.

4. Approbation des comptes de gestion 2011 pour les budgets ZAE et LI.

Monsieur Cédric ACCARY, Trésorier, indique qu'il n'a relevé aucune anomalie sur les comptes de gestion de ces deux budgets.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, les comptes de gestion dressés par le Trésorier.

5. Affectation des résultats 2011 des budgets annexes ZAE et LI.

Monsieur Alain GUYOT précise que les deux budgets LI et ZAE étant cumulés au 01/01/2012, il convient de reprendre les résultats cumulés de l'exercice et des exercices antérieurs de chacun des deux budgets annexes et de les inscrire au nouveau budget annexe ZAE pour l'exercice 2012.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de l'affectation des résultats 2011 proposés comme suit :

Budget annexe « Locaux Industriels

1) Excédent de fonctionnement	2 708,97 €
2) Excédent d'investissement	314 403,48 €
Les résultats de clôture s'élèvent à	317 112,35 €

Budget annexe "Zones d'Activités Economiques"

1) Excédent de fonctionnement	78 597,88 €
2) Déficit d'investissement	- 303 658,03 €
Les résultats de clôture s'élèvent à	- 225 060,15 €

Après fusion des 2 budgets, les résultats sont les suivants sur le budget annexe « Zones d'Activités Economiques » :

1) Excédent de fonctionnement	81 306,85 €
2) Excédent d'investissement	10 745,45 €
Les résultats de clôture cumulés s'élèvent à	92 052,30 €

6. Fixation des taux de fiscalité additionnelle et de CFE.

Monsieur Alain GUYOT indique que le Conseil Communautaire doit fixer les taux de fiscalité

locale avant le 31 mars 2012 à partir des bases fiscales communiquées par l'état 1259 FPU/2012.

Il est précisé, suite à la question de Monsieur Jean-Louis DUFOUR, que le total de la fiscalité additionnelle permettra de financer l'ensemble des abattements accordés, ce qui permet de ne pas augmenter les prélèvements des ménages, sauf dans les deux communes qui disposaient déjà de ces abattements.

Concernant la CFE, une réflexion aura lieu d'ici le 1^{er} octobre 2012 afin de se prononcer sur la mise en place d'une réduction de la cotisation minimum de CFE pour les TPE et une exonération des entreprises de spectacles.

Le Conseil Communautaire se prononce, à l'unanimité, sur les mesures suivantes :

- Cotisation Foncière des Entreprises : Utilisation de la réserve de taux capitalisée de 0,090%, soit fixation du taux de 20,06% à la base de 4 485 000€. Soit une augmentation globale du produit de la taxe de 81 437 € par rapport à 2011.
- Taxe d'Habitation : Taux de fiscalité additionnelle de 0,297%, pour un taux global qui s'élèvera à 10,70 %
- Taxe sur le Foncier Bâti : Taux global de fiscalité à 0,62 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : Taux global de fiscalité fixé à 2,13 %.

7. Fixation du taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de maintenir le taux de TEOM à 9,75 % et d'assurer l'équilibre du budget par un prélèvement de 22 423 € sur l'excédent antérieur. Une évolution du taux pourra être à prévoir en 2013 en fonction de l'excédent restant disponible.

8. Approbation des budgets prévisionnels 2012, principal et annexes.

Les budgets primitifs ont fait l'objet d'une présentation détaillée en Commission Finances réunie le 8 mars 2012.

Monsieur Alain GUYOT énonce, budget après budget, les prévisions de crédits en dépenses et recettes, par section de fonctionnement puis d'investissement, l'ensemble au niveau du chapitre, en détaillant les principaux postes financiers.

- Le budget général

Total des 2 sections	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dép. / Rec. 3 981 476 €	3 267 676 €	713 800 €

A la question de Monsieur Gérard DOUDIER, il est précisé que les deux lignes de rémunération du personnel correspondent, d'une part, aux salaires des fonctionnaires, et, d'autre part, aux salaires des contractuels.

A la question de Monsieur Jean-Louis DUFOUR, il est précisé que le FNGIR n'était présenté l'an dernier que par le biais d'une écriture contractée. Cette année, il apparaît en dépenses et en recettes, conformément aux nouvelles directives des finances publiques.

Le budget général est adopté à l'unanimité.

- Le budget Ordures Ménagères

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dép. / Rec. 636 000 €	636 000 €	0 €

Le budget Ordures Ménagères est adopté à l'unanimité.

- Le budget Zones d'Activités Economiques

	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses 1 058 595 €	157 350 €		901 245 €	
Recettes 1 058 595 €	76 044 €	Exc. Reporté 81 306 €	890 500 €	Exc. Reporté 10 745 €

A la question de Monsieur Roland CHAILLON concernant la vente éventuelle d'un terrain sur la zone de Grimont Sud à la coopérative de Tourmont, il est précisé que l'établissement à créer aura une vocation de production de fromage, mais également une orientation touristique et commerciale avec un magasin de vente disposant d'une galerie de visite.

Le budget Zones d'Activités Economiques est adopté à l'unanimité.

➤ Le budget OCMACS

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dép. / Rec. 36 000 €	36 000 €	0€

Le budget OCMACS est adopté à l'unanimité.

➤ Le budget SPANC

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dép. / Rec. 89 800 €	69 700 €	20 100 €

Le budget SPANC est adopté à l'unanimité.

➤ Le budget Camping.

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dép. / Rec. 171 000 €	55 000 €	116 000 €

Le budget Camping est adopté à l'unanimité.

9. Cession matériel de cuisine Moulin de Brainans : autorisation et prix.

Le Président expose que l'estimation chiffrée et l'état du matériel ont été réalisés en partenariat avec des spécialistes (entreprise Thirode et Monsieur André JOURD'HUI, conseiller municipal de Poligny, qui se tient à disposition des acheteurs éventuels pour tout renseignement sur les caractéristiques techniques du matériel de cuisine).

La cuisine du restaurant au Moulin de Brainans n'est plus utilisée depuis de nombreuses années et se détériore très rapidement. C'est pourquoi il est proposé de céder aux communes et aux associations tout le matériel qui peut être démonté et réinstallé dans des cuisines de salles des fêtes par exemple.

Monsieur Roland CHAILLON trouve dommageable qu'un inventaire exhaustif du matériel de cuisine n'ait pas été établi lors de l'achat des bâtiments.

Suite à la question de Monsieur Jean-Marie FAGOT, il est précisé que le matériel à vendre est également destiné aux associations qui doivent en faire la demande auprès des services de la Communauté de Communes du comté de Grimont.

En réponse à Monsieur Gérard DOUDIER, il est précisé que le matériel susceptible d'intéresser Promodegel lui sera vendu comme aux autres acheteurs, selon les prix proposés dans la note de synthèse.

Le Conseil Communautaire se prononce, à l'unanimité, pour la vente du matériel de cuisine du Moulin de Brainans et donne délégation au Président pour organiser la vente dans les limites fixées par le Conseil.

10. Cotisation 2012 au Syndicat Mixte du Pays du Revermont.

La cotisation 2011 était de 55 095€ correspondant à 5,10€/habitant selon population DGF de l'année précédente. La cotisation appelée pour 2012 reste au même montant/habitant avec une augmentation de la population qui passe à 11 098 habitants, soit une cotisation totale de 56 600€.

NDLR : Après information prise auprès du Pays, il est confirmé que les comptes-rendus des Comités Syndicaux sont transmis par le Pays à toutes les communes.

La cotisation 2012 au PRPAS est approuvée à l'unanimité.

11. Extension du Bureau suite à l'adhésion des communes de Fay en Montagne et Le Fied.

Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, la nouvelle composition du Bureau de la manière suivante :

- Président et 8 Vice-Présidents, soit 9 membres
- Maires délégués de leur commune non représentés ci-dessus, soit 23 membres
- Commune de Poligny, 4 membres

12. Attribution de subvention de fonctionnement à ATD Quart Monde.

La subvention de fonctionnement allouée par le Conseil Communautaire à l'unanimité porte sur un montant de 300€, éventuellement complétée d'un montant maximal de 150€ en fonction des dépenses engagées (chauffage, etc.) lors de l'étape au Moulin de Brainans le 27 avril prochain, sur un budget prévisionnel total de 9500 €.

13. Dissolution du Syndicat d'Aménagement Orain-Grozonne.

Afin de rendre effective la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique Orain-Grozonne, une délibération en ce sens de la Communauté de Communes du Comté de Grimont et autres adhérents du syndicat doit être prise.

Le Président précise que le Syndicat dispose d'un actif de 1,3 millions d'euros non amorti à ce jour qui comprend des travaux datant de 1937 aux années 2000. Le service comptable de la Communauté de Communes et les services du Trésor réfléchissent à une solution d'intégration de cet actif permettant d'éviter un amortissement total de cette somme qui déséquilibrerait le budget.

A la question de Monsieur Dominique GRAND, le Président indique que la CLETC qui se réunira prochainement définira les modalités de contribution des communes à cette nouvelle compétence hydraulique. Deux solutions sont présentées :

- Les communes trouvent un terrain d'entente et s'accordent à l'unanimité sur un mode de calcul solidaire entre les 30 communes. Dans ce cas, la Communauté de Communes du Comté de Grimont paye 22 000 € et le restant des 22 000 € annuels nécessaires à la réalisation des travaux du contrat de rivière est payé par l'ensemble des communes.

- Les communes ne trouvent pas d'accord. Le compte administratif des communes est repris et les communes antérieurement membres paient leur contribution à la Communauté de Communes du Comté de Grimont. La Communauté de Communes finance globalement les 22 000 € manquants.

Le Président insiste sur le fait que cette deuxième solution, qui prime souvent lors d'une nouvelle prise de compétence, est un fonctionnement incohérent au regard d'une solidarité communautaire souhaitable et nécessaire.

Sur proposition du Président, le Conseil communautaire accepte à 42 voix pour et une abstention, la dissolution du Syndicat d'Aménagement Orain-Grozonne et l'intégration de son actif, sous réserve des conditions d'amortissement qui auront pu être définies.

14. Dépollution du site de Montholier : autorisation marché de travaux.

Suite au chargement d'un transformateur sur le site des Plâtrières de Grozon, il s'est avéré qu'il contenait des huiles polluées aux PCB et qu'il a été percé lors de son transport. Le site de stockage situé sur la commune de Montholier est maintenant pollué.

L'association CENEMAT, qui s'est occupée du transport du transformateur, a fait un recours contre l'arrêté du Préfet le mettant en demeure de dépolluer; le Préfet s'est ensuite retourné contre la Communauté de Communes pour réaliser les travaux de dépollution.

Le coût de la dépollution est estimé à environ 140 000 € y compris maîtrise d'oeuvre. Une consultation doit être lancée pour le marché de travaux de cette dépollution.

Il a été demandé en commission que la Communauté de Communes introduise un recours pour réfuter sa responsabilité. Les correspondances antérieures avec Placoplâtre n'avaient pas abouti, l'entreprise ayant répondu que les études de la DRIRE et Norisko validaient la dépollution complète du site avant la vente des terrains et bâtiments à la Communauté de Communes.

L'assureur de la Communauté de Communes du Comté de Grimont a également été interrogé et a répondu que seuls les bâtiments administratifs étaient couverts dans le cadre des dommages causés à l'environnement.

Suite aux questions de plusieurs membres de l'Assemblée, le Président précise que la DRIRE a refusé la solution proposée de nettoyer le site le jour même de la pollution et qu'on ne connaît pas actuellement l'étendue et la profondeur de cette pollution de 160 litres d'huile contaminée au PCB.

Il est également indiqué que ce transformateur a été évacué du bâtiment lors de la démolition de ce dernier et ensuite chargé avec le reste de la ferraille, lors d'une action de vente de métaux organisée par CENEMAT au profit du Téléthon 2009.

L'entreprise Placoplâtre disposait bien d'un inventaire de ses équipements, mais ce transformateur était en réserve et non référencé, d'après un ancien électricien du site.

Après discussion, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de lancer la consultation pour le choix d'une entreprise qui réalisera la dépollution du site et délègue le Président pour le choix de l'entreprise et la signature du marché de travaux dans la limite des crédits ouverts au BP 2012.

15. Modification du règlement du SPANC.

Madame CHAMBRU, Directrice Générale des Services, est mandatée par l'Exécutif en remplacement de Monsieur Yves DECOTE, empêché à la dernière minute pour raison de santé, pour présenter les dossiers environnementaux.

Les modifications du règlement du SPANC sont adoptées à 42 voix pour et une abstention.

16. Désignation des délégués de la Communauté de Communes du Comté de Grimont au sein des Syndicats Mixtes pour l'aménagement du bassin de la Brenne et l'aménagement hydraulique Orain-Grozonne.

Concernant le Syndicat d'Aménagement de l'Orain et de la Grozonne, les représentants siégeront le temps du règlement des aspects administratifs et comptables de sa dissolution durant l'année 2012.

Les anciens délégués des syndicats ne peuvent représenter la Communauté de Communes que dans le cas où ils sont déjà conseillers municipaux. A défaut, les maires et premiers adjoints représenteront les communes de la Communauté de Communes du Comté de Grimont concernées.

Concernant le Syndicat de la Brenne, une commune membre de la Communauté de Communes souhaite être représentée en qualité de délégué de la Communauté de Communes du Comté de Grimont alors qu'elle n'était pas représentée antérieurement.

La commission a proposé la solution suivante : si l'une des 4 communes antérieurement représentées souhaite céder sa place à la commune demandeuse, la Communauté de Communes suivra la position communale.

Le Conseil Communautaire accepte, à l'unanimité, de reconduire dans leur mandat les 8 membres chargés de représenter la Communauté de Communes du Comté de Grimont au sein du Syndicat de la Brenne et les 28 membres au sein du Syndicat Orain Grozonne s'ils sont conseillers municipaux. A défaut, les communes seront représentées par le Maire et son premier Adjoint en attendant de nouvelles délibérations communales.

17. Convention avec le CPIE pour des opérations de sensibilisation aux énergies renouvelables.

Cette année, le travail avec les élèves ne se fera pas sur le thème de l'eau qui sera intégré au programme du contrat de rivière pour les communes couvertes par ce programme. La poursuite du partenariat se fera sur la thématique des énergies renouvelables, étant donné les projets en cours sur la Communauté de Communes du Comté de Grimont : photovoltaïque sur Picarreau, éolien sur Chamole.

Concernant le financement, l'ADEME et le Conseil Régional seront partenaires financiers des opérations. Le montant n'est pas encore défini.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, l'opération de partenariat avec le CPIE et son financement.

18. Désignation de délégués de la CCCG au sein du SICTOM de Champagnole.

Monsieur Gilbert BULABOIS a démissionné et a été remplacé, dans l'attente, par Monsieur André JOURDHUI. Il est proposé de déléguer Monsieur JOURDHUI en qualité de représentant de la Communauté de Communes du Comté de Grimont au SICTOM de Champagnole.

Le Conseil Municipal d'Abergement-le-Petit a désigné Madame Anne-Frédérique GENEVE et Monsieur CHARONDIERE. Ce dernier n'étant pas conseiller municipal, il ne peut légitimement représenter la Communauté de Communes. Il faut prévoir de le remplacer par un conseiller municipal.

Le Conseil Communautaire accepte, à l'unanimité, de maintenir Monsieur André JOURDHUI dans ses fonctions de représentation et désigne Madame Anne-Frédérique GENEVE comme déléguée titulaire. Un délégué suppléant, conseiller municipal, sera à désigner.

19. Schéma d'assainissement de Besain.

Le Conseil Communautaire accepte, à l'unanimité, de donner délégation au Président pour demander des subventions pour l'opération schéma de zonage assainissement à l'Agence de l'Eau et au Conseil Général.

Questions et informations diverses

➤ Monsieur Jean-Louis DUFOUR demande qu'une information soit diffusée à la population par la Communauté de Communes du Comté de Grimont concernant les filières de traitement des déchets médicaux pour les particuliers, afin d'éviter que ceux-ci ne se retrouvent dans les bacs gris suite aux soins à domicile. Une information sera faite sur le site internet et dans le prochain bulletin communautaire.

➤ Suite à la question de Madame Annie JACQUOT, le Président demande que l'ensemble des communes intéressées par l'achat d'un défibrillateur se fassent connaître auprès des services de la Communauté de Communes d'ici lundi 9 avril. Si le nombre est suffisant (10 communes), la Communauté de Communes pourra négocier globalement les prix auprès du fournisseur et faire une demande de subvention auprès du Conseil Général.

➤ Monsieur Jacky Reverchon indique que le rapport annuel du SICTOM de Champagnole est sorti et lisible sur le site internet du SYDOM.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H15.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

André VIONNET

Jean-François GAILLARD